

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-03 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
PARTICIPATIONS STATUTAIRES DES EPCI

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les statuts du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Vu le budget principal 2013 du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que le budget primitif présenté est un budget de rigueur et qu'il convient de maîtriser les dépenses tout en préservant la qualité des interventions du Sydel,

Considérant dès lors qu'il convient de maintenir la participation statutaire des communautés de communes membres à un niveau identique à celui de l'année précédente, hors participations au budget annexe Scot,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant global des participations en référence aux populations légales actualisées au 1^{er} janvier 2013,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **De fixer** la participation des communautés de communes au budget principal du Sydel 2013 à **7,58 €** par habitant, répartis comme suit :

EPCI	Population 2013	Montant de la participation statutaire 2013 EN € (BP)
Communauté de communes du Clermontais	25 510	193 365.80
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	34 399	260 744.42
Communauté de communes du Lodévois et Larzac	14 532	110 152.60
TOTAUX	74 441	564 262.82

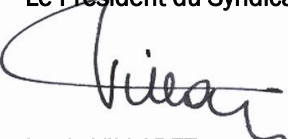
REÇU EN PREFECTURE

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET